

inFO Retraités

Une fin d'année qui a encore été marquée par la violence aveugle – cette fois chez nos voisins allemands – mais au-delà du sentiment de solidarité qui tous nous anime face à la cruauté barbare, il est important que l'Europe montre sa ferme détermination.

Puisse cette nouvelle année voir le triomphe de nos valeurs et de notre démocratie.

La situation des retraités est au cœur de nos préoccupations : l'année 2016 s'est achevée avec le maintien du gel des pensions pour la 4^{ème} année consécutive – la dernière revalorisation, modeste d'ailleurs, remontant à avril 2013.

2017 sera une année de revendication où nous tiendrons notre place et ferons entendre notre voix.

Il nous faut exister, tenir, résister, se battre et vaincre.

B.R.



DANS CE NUMÉRO

Edito	1
Santé.....	2-3
Insolite.....	4
Budget de l'Etat.....	5
Des chiffres.....	6
Le saviez vous.....	7
La vie des sections.	8



SANTÉ

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2017 entérine la dernière étape du Plan ONDAM 2014 – 2017 (Objectif National des Dépenses Assurances Maladie) avec notamment 4,1 Md € d'économies à réaliser entre la branche maladie et les établissements de santé. Les actions de restructuration et de mutualisation des équipements conduisent à une réduction à la fois des capacités d'accueil et des effectifs dans un contexte déjà tendu.

Entre autres nouveautés la loi PLSS 2017 prévoit pour les retraités :

- ⇒ le maintien de la pension d'invalidité après l'âge de la retraite en cas de recherche d'emploi
- ⇒ le relèvement des seuils d'exonération ou d'application du taux réduit de CSG pour certaines pensions de retraite et d'invalidité.

Un mouvement agite depuis plusieurs mois les services de santé. L'épidémie de grippe s'est aussi révélée un révélateur des carences en matière d'effectifs soignants et de capacité d'accueil. Le manque de lits d'hôpitaux publics est d'ailleurs reconnu au niveau du Ministère de la Santé. En 30 ans, 2 maternités sur 3, 82.000 lits sur 110.000 en psychiatrie, des dizaines de milliers de lits de médecine et de chirurgie ont été fermés en France dans les hôpitaux publics. S'ajoute l'engorgement des urgences dont on a, à maintes reprises, dénoncé les insuffisances et les dérives. Nombre de personnes âgées l'ont expérimenté à leurs dépens.

La loi du 26 janvier 2016 dite de modernisation de notre système de santé, s'articule autour de 3 orientations à savoir le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste et le développement des droits des patients. Mais comment améliorer l'accès aux soins de proximité avec un « numerus clausus » pénalisant qu'il faudrait abandonner (son desserrement avec une augmentation de + 100 praticiens soit 1 par département ! est insignifiant). Comment renforcer la capacité d'accueil en équipements publics alors que le développement du plan de restructuration, de fusion d'hôpitaux et de mutualisation

des moyens se traduit concrètement par des suppressions de lits d'hôpitaux (le chiffre de 16.000 est avancé) et des réductions d'effectifs.

La tension est grande non seulement dans le secteur hospitalier mais, et pour la 1^{ère} fois, dans tout le secteur médico-social et des actions sont prévues en mars prochain avec le soutien de la Confédération.

Il y a un « vrai malaise » à l'hôpital, dénonce Mailly

Paris, 8 novembre 2016 (AFP)

Il critique la mise en place des groupements hospitaliers de territoire et propose de

« Desserrer un peu le corset budgétaire, revoir le mode de financement des hôpitaux et être beaucoup plus souple avec la mise en place des GHT (groupes hospitaliers territoriaux) car à certains endroits on est en train de construire des monstres qui seront ingérables ».





Retraite en invalidité ou en bonne santé ?

C'était évident, mais encore fallait-il le chiffrer. C'est la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) qui a remis au Conseil d'orientation des retraites (COR), le 19 octobre 2016, une étude sur l'effet du report de l'âge minimal de départ à la retraite de 60 à 62 ans sur les pensions d'invalidité et les minima sociaux. Il représenterait un surcoût :

- d'environ 1,2 à 1,5 milliard, d'euros pour les pensions d'invalidité
- de 600 millions d'euros pour les dépenses d'allocation de minima sociaux.

Le report de l'âge de départ à la retraite induit clairement un appauvrissement des « séniors ».

Rappelons qu'à 60 ans, près d'une personne sur trois n'est ni en emploi, ni à la retraite et la majorité d'entre elles sont en situation d'invalidité ou de chômage. D'autres sont couvertes par un minimum social ou ne touchent aucun revenu personnel.

Ainsi, en reculant l'âge du départ à la retraite on augmente par effet de bascule le nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité. S'ajoutent, aux années supplémentaires en pensions d'invalidité des personnes qui l'étaient déjà avant 60 ans, l'entrée dans le dispositif des nouveaux bénéficiaires de 60 à 62 ans. Au total, entre 125 000 et 150 000 personnes supplémentaires seront concernées, soit près de 8 % de cette classe d'âge.

Quant aux bénéficiaires des minima sociaux, ils augmentent également significativement. On évalue que 11 000 personnes supplémentaires seraient allocataires du revenu de solidarité active (RSA), 42 000 personnes de plus seraient bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et 25 000 personnes de plus percevraient l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Au total, environ 80 000 personnes supplémentaires, soit 5 % de la classe d'âge, seraient ainsi allocataires de l'un des trois principaux minima sociaux en termes d'effectifs aux âges précédant la retraite (RSA, AAH et ASS).

Evidemment, ces surcoûts induits par la réforme des retraites sur les pensions d'invalidité et les minima sociaux, sont à mettre en regard des 14 milliards d'euros d'économies attendues sur les dépenses des régimes de retraite liées au passage de 60 à 62 ans, à l'horizon 2017-2020.

Pourtant, après une vie active, ne serions-nous pas en droit d'espérer pourvoir jouir de la retraite dans la plénitude de nos moyens ? Or, en France comme dans le reste de l'Europe, si la longévité continue d'augmenter, l'espérance de vie en bonne santé stagne depuis 2005.

Et maintenant, de quel organisme devons-nous attendre le chiffrage financier de cette perte d'espérance d'une vie de retraité serein ?

Geneviève CHAUSSE

Membre du Bureau National - Vice-Présidente

MAISONS DE RETRAITE : UN COMPARATEUR DES PRIX LANCE

La Ministre des Affaires sociales, Marisol TOURAINE a lancé le premier « comparateur officiel des prix des maisons de retraite ». Le portail, accessible sur Internet à l'adresse :

pour-les-personnes-agees.gouv.fr a pour objectif d'aider les personnes concernées et leurs familles à faire leur choix en toute transparence. Les internautes peuvent à présent comparer les 7.000 structures publiques et privées recensées.

La loi ASV (loi d'adaptation de la société au vieillissement) quoi de neuf ? ...

Les CDCA (conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie) qui remplacent les anciens CODERPA se mettent en place suite à la parution du décret d'application les concernant. Nos représentants locaux sont désignés par les unions départementales. Ces instances sont consultées sur les sujets médico-sociaux intéressant le territoire de compétence et notamment le schéma de gérontologie. Ainsi, dans la pratique, l'amalgame retraités et grand âge est fait ce qui est critiqué.

Handicap : Les cartes d'invalidité, de priorité, de stationnement des personnes handicapées seront remplacées par une carte unique dite « mobilité inclusion » au format carte de crédit.

Tiers payant : Les médecins ne pourront pas refuser aux femmes enceintes et personnes souffrant d'une affection longue durée la dispense d'avance des frais remboursés par la Sécurité Sociale (la généralisation étant prévue pour novembre 2017). Par contre, ils garderont le choix d'appliquer ou non le tiers payant pour la part mutuelle.

ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique :

Le barème du malus écologique pour l'achat d'une automobile en 2017 est désormais déclenché dès que le véhicule acheté émet plus de 127 g CO²/km, la taxe variant désormais de 50 à 10.000 € (Source Le Particulier).

La circulation alternée peut être déclenchée dès les pics de pollution de niveau D2 et D3 chauffage urbain, rejets d'origine industrielle ou d'ozone (dépassement du seuil de pollution aux particules fines : dioxyde d'azote de 80 microgrammes/m³ sur 2 jours consécutifs). La restriction de circulation est assortie de mesures de limitation obligatoire de vitesse et de recommandations à éviter les déplacements ou une activité sportive même modérée pour les personnes les plus fragiles.

Le niveau D1 est un niveau d'alerte, d'information et d'appel à modération. Les situations anticycloniques, le froid comme la chaleur et le soleil, favorisent la concentration des particules.

La nouveauté : les vignettes anti-pollution Crit-Air. Elles sont réparties en 6 classes en fonction de la date de mise en circulation du véhicule.

Ainsi pour un niveau d'alerte D2 pourront circuler – immatriculation paire ou impaire – les véhicules munis d'une vignette Crit-Air verte, violette (1), jaune (2) ou orange (3).

Au niveau D3 pourront circuler – immatriculation paire ou impaire – les véhicules équipés d'une vignette verte, violette (1) ou jaune (2).

Les vignettes Crit-Air 1, 4, 5 concernent les véhicules immatriculés pour la 1^{ère} fois avant le 1^{er} Juin 1997, les poids lourds avant le 1^{er} Octobre 2001 et les 2 roues avant le 1^{er} Juin 2000. La vignette est disponible uniquement sur le site internet : www.certificat-air.gouv.fr - coût 4,18 € et envoi postal.

Des dérogations sont prévues pour les transports d'urgence et véhicules de sécurité, les transports en commun, taxis, véhicules de tourisme (covoiturage avec au moins 3 personnes et véhicules affichant la carte de stationnement pour personnes handicapées).

Sanctions : amende de 22 € et possibilité d'immobiliser le véhicule.

INSOLITE

« Le Journal Progrès » du 27 Décembre 2016 :

Selon l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale) tout semble indiquer que l'année 2016 a été l'année la plus chaude depuis le début des relevés et que la température moyenne sera même supérieure au record établi en 2015 – niveau des températures supérieur de 1,2° C à celui de la fin du XIX^{ème} siècle. Une information qui ne manque pas de saveur alors que nous connaissons depuis bientôt 2 mois un épisode glacial et exceptionnel, moins par le niveau des températures négatives atteint, que par la longévité du phénomène...

Des économies de 10 Md à rechercher qui affecteront le fonctionnement des services publics (car les augmentations légitimes des effectifs affectés à la sécurité notamment seront gagés par des suppressions dans les autres administrations de l'Etat – nos préfetures et sous-préfetures en particulier), les dotations financières de l'Etat aux collectivités locales et la sécurité sociale.

Le déficit prévisionnel pour 2017 passerait sous la barre des 3 % du PIB mais sur une hypothèse de prévision de croissance de + 1,5 % jugée trop optimiste par le Haut Conseil aux finances publiques. Il entérine une baisse des impôts et confirme la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 18.500 € auraient une réduction d'impôt de 20 %. Ceux qui ont un revenu fiscal compris entre 18.500 et 20.500 € auraient une réduction d'impôt inférieure à 20 %. Pour ceux qui bénéficient de la réduction d'impôt de 20 %, chaque mensualité ou tiers sera diminué automatiquement de 20 %, a expliqué Bercy.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte de responsabilité dénoncé par notre organisation syndicale – soit 5 Md € au titre du crédit compétitivité emploi (CICE) et d'une baisse ciblée de l'impôt sur les sociétés – soit 5 Md €.

Les artisans bénéficient de 100 M d'allègement de charges. Le budget prévoit la création nette de 13 847 emplois de fonctionnaires de l'Etat ventilée entre l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, la justice et l'intérieur (sécurité). Il prévoit en revanche une réduction de 2 521 postes dans les autres ministères.

La Sécurité Sociale fera également les frais avec une économie imposée de 1,5 Md €.

Une économie supplémentaire de 1,2 Md € est prévue pour alléger la charge des intérêts de la Dette.

Les députés ont imposé une taxation plus forte des stocks options et limité à 1€ la hausse de la redevance audiovisuelle.



Loi El Khomri : alors que la loi El Khomri entre en application dans ses mesures les plus controversées (facilités accordées aux licenciements économiques, accords d'entreprise dérogatoires...), notre organisation, vigilante sur la parution des décrets, maintient la pression et poursuit le combat au plan contentieux (organisation internationale du travail – cour européenne de justice – conseil constitutionnel – conseil d'Etat - ...).

Jean-Claude MAILLY dans son ouvrage « les apprentis sorciers » (LLL – les liens qui libèrent – Novembre 2016 – 12,50 € - disponible en librairie) livre son analyse des événements.

« Attention la signalisation des radars change. Dès mars 2017, un nouveau panneau sera progressivement déployé en dehors des agglomérations pour rappeler aux automobilistes qu'ils circulent dans une zone où la vitesse est contrôlée par des radars automatiques. Un autre panneau sera également mis en place pour annoncer les itinéraires dotés de radars 'leurrés' » (Source : Le Particulier).

A partir du 1^{er} janvier 2017, les automobiles dotées de vitres qui n'auront pas un taux minimal de transparence de 70 % ne seront plus autorisées à circuler : sanction 135 € d'amende et retrait de 3 points pour le conducteur propriétaire au nom du véhicule.

Hausse des tarifs des péages prévisible dès février 2017 qui pourrait être comprise entre 0,3 et 0,4 % par an entre 2018 et 2020, liée au plan de relance autoroutier (1 Md €) financé par les collectivités locales et la hausse moyenne des péages pour 2017 pourrait être de 0,76 % dont 1,2 % pour le réseau ASF.

DES CHIFFRES

+ 11 euros pour le SMIC en 2017 soit + 0,93 %. Le SMIC horaire passe de 9,67 à 9,76 € brut soit 1 480,27 € brut mensuel et 1 153 € net.

« 10 baguettes tradition en plus » selon notre Secrétaire Général Jean-Claude MAILLY.

Réforme de l'assurance maladie et suppression de 500 000 postes de fonctionnaires, une enquête éclair sur l'état de l'opinion par rapport au projet de « purge » annoncée.

8 Français sur 10 sont attachés au maintien du régime actuel de l'assurance maladie et à la pérennité du service public.

- **Tourisme** : baisse de 2,5 % en France, 80 % des terroristes étrangers en France sont européens. En moyenne la fréquentation de la clientèle étrangère a baissé pour les 10 premiers mois de l'année de 8 % - effet attentat – une baisse de l'ordre de 6 % pour la restauration pendant la seule saison estivale.
Le tourisme représente 7 % de notre PIB et plus de 2 M d'emplois directs.
- **Les salaires des dirigeants des 120 plus grosses entreprises en France ont** progressé en 2015 de près de 20 % par rapport à l'année précédente soit un revenu annuel moyen de 3,5 M € voire 5 M € pour les seuls patrons du CAC 40 (+ 18 %)
(Cabinet d'études Proxinvest).
- **9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté.**

Taux d'intérêt des crédits immobiliers : taux moyen en octobre 1,33 % (1,41 % en septembre).

Santé : + 30 % de dépassements d'honoraires en moyenne ces dernières années dans les cliniques. Paris et Lyon sont en tête...

Croissance : croissance mondiale à la hausse de 3,3 % selon la prévision de l'OCDE.

En France ? : 0,4 % pour le 4^{ème} trimestre 2016, 0,2 % au 3^{ème} trimestre 2016.

Logement neuf : + 10,2 % constructions neuves

Intérim : + 9,5 % dans tous les secteurs

Consommation des ménages : + 0,4 % en novembre 2016

Pouvoir d'achat : + 0,7 % (sauf pour les retraités !!)

Dette : diminution de 10,3 Md soit stabilisée à 97,6 % du PIB mais avec un ratio qui pourrait être supérieur au final en 2016.

Déficit de la balance commerciale en France en cumulé sur 12 mois :

48,7 Md € - un chiffre préoccupant.

Les Français de plus en plus seuls : 5 Md de Français sont en situation d'isolement (1 Md de plus par rapport à 2010 selon une étude du CREDOC pour la Fondation de France) dont 52 % sont des hommes et 66 % ont plus de 40 ans, 22 % sont en situation d'exclusion potentielle...

Suite DES CHIFFRES

Chômage : 3 447 000 demandeurs d'emploi en novembre 2016. 3^{ème} baisse consécutive après une hausse spectaculaire en cette fin d'année 2016 (+ 50 000 chômeurs en août) mais la hausse persiste chez les demandeurs d'emploi de catégorie A : chômeurs de longue durée, personnes de 50 ans et plus et surtout 24 % chez les jeunes de 25 à 30 ans. Ainsi on enregistre au final une perte de 36 000 emplois.

Si l'on observe une baisse sensible globalement des investissements étrangers en France à l'exception pour l'instant des USA, on observe une recrudescence des investissements français à l'étranger....

L'effet encouragement des contrats d'apprentissage, des formations et des emplois aidés est déterminant pour l'analyse de ce résultat. C'est surtout l'intérim et les temps partiels qui ont été développés.

La France est dans l'Union Européenne le 2^{ème} pays qui recourt le plus aux CDD et surtout aux contrats très courts (70 % des CDD proposés sont inférieurs à 1 mois).

Les ménages français ont dépensé en moyenne plus de 1 600 € en 2016 pour régler leurs factures de chauffage avec des augmentations parfois très importantes selon le mode d'énergie utilisé.

Gaz : + 5 % au 1^{er} Janvier 2017 (consommateurs soumis aux tarifs réglementés d'Engie (ex GDF-SUEZ))

Gazole : + 1 ct/l
Essence : - 1 ct/l

Lettre prioritaire + 0,85 % au 1^{er} Janvier 2017 (+ 6,3 %)
lettre verte : + 0,73 %

Frais bancaires : + 13 %

Assurance habitation : + 2,50 % en moyenne prévue en 2017

Assurance automobile : hausse prévisible de 1,5 % (contre 0,64 % en 2015)

Montant du revenu salarial annuel moyen en 2014 : 20 670 €, le salaire des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes et le revenu des cadres est trois fois supérieur à celui des ouvriers (INSEE)

La France est le 2^{ème} pays au monde le plus imposé mais le régime fiscal français est fort complexe en raison de son caractère partiellement redistributif du fait des exonérations, déductions fiscales et autres crédits d'impôt. Il serait plus judicieux d'établir ces comparaisons sur la base de la rentabilité de l'impôt

La valeur locative des biens immobiliers est revalorisée de 0.4 % pour 2017

Le saviez-vous ?

D'où vient la tradition du sapin de Noël ?

Difficile d'envisager un Noël sans sapin. La tradition consistant à décorer un arbre en décembre remonte au bas Moyen-Age. Il résulterait de la fusion des rites païens et de la religion chrétienne. Les Celtes associaient ce résineux au renouveau et à l'enfantement. Le missionnaire irlandais Saint Colomban, venu en France à cette époque, avait alors réuni des habitants

de l'Austrasie (un ancien royaume franc couvrant notamment l'est de la France et l'Allemagne), autour d'un sapin très vieux et sacré. L'arbre avait alors été décoré pendant que le religieux racontait la naissance du Christ. Plus tard, le conifère est entré dans les foyers, en Alsace, décoré de pommes, de friandises et de bougies. La femme de Louis XV, la polonaise Marie LESZCZYNSKA, a ensuite introduit pour la première fois la tradition à Versailles au XVIII^{ème} siècle. Mais il a fallu attendre le XX^{ème} siècle pour que l'arbre de Noël se généralise partout en France.

VIE DES SECTIONS.....

Une réunion des retraités décentralisée, à l'initiative de Josette AUBRY, membre de notre Bureau national et vice-présidente, a eu lieu le 25 Novembre 2016 à RIVESALTES pour nos camarades des Pyrénées Orientales. Ce fut une rencontre particulièrement conviviale, intéressante et constructive et cette initiative doit être développée.

De nombreux sujets intéressant les retraités ont été abordés et débattus. Le rôle de la communication en particulier a été mis en exergue pour mettre en avant nos revendications et défendre l'image du retraité qui n'est pas un nanti. Notre organisation doit s'adapter aux moyens de communication actuels car, de l'avis général, ce sont les réseaux sociaux qui font l'opinion et distribuent de fausses idées. Il faut être réactif et se manifester efficacement pour éviter de laisser s'installer ces idées.



FO
Préfectures
et Services du Ministère
de l'Intérieur



Syndicat FO PREFECTURES
et des services du Ministère de
l'Intérieur

13 rue CAMBACERES PARIS 8ème

Téléphone : 0140076291

Télécopie : 0140071022

Messagerie :

fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Twitter : @fopref

Facebook : FO PREFECTURES

Communiqué de presse rédigé à l'issue de la Réunion du Bureau National UFR-FO à Paris le 7 décembre 2016 :

Le Bureau National de l'UFR-FO réuni à Paris le 7 décembre 2016 tient à rappeler ses revendications et analyses au regard de l'avenir de la sécurité sociale :

IL CONDAMNE TOUTE ORIENTATION qui mettrait en cause l'existence de la sécurité sociale (branche maladie, invalidité, vieillesse) créée en 1946, basée sur la solidarité intergénérationnelle dont la cotisation est basée sur les revenus de chacun ;

IL MET EN GARDE les retraités de la Fonction Publique sur les propositions qui seraient faites, dans le cadre du référencement. Basées sur des cotisations (mutualistes ou autres) d'apparence intéressantes, susceptibles de déraiper rapidement par des considérations financières, le coût qui en résulterait pourrait les conduire à se démutualiser ;

IL SOUTIENDRA la Confédération FO dans toutes les initiatives destinées à défendre notre modèle social actuel.